

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 13

Séance du 12 avril 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 12 du
mois d'avril, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 06/04/2023
Date de transmission : 18/04/2023
Date de mise en ligne : 19/04/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FIMBEL Katia, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. STRICH Vincent, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme MUTH Sandra (procuration à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

10^{ème} QUESTION

Avenant n°2 à la convention entre Saint-Louis Agglomération et l'association Alter Alsace Énergies (DELIBERATION n°2023-062)

Par délibération du 10 mars 2021, le Conseil de Communauté a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens entre Saint-Louis Agglomération et l'association Alter Alsace Énergies pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, définissant les modalités de mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) en fixant notamment les différentes missions à réaliser par l'association, et permettant de financer les permanences itinérantes de la conseillère France Renov' et les balades ThermoTour dans les communes.

L'ouverture de nouveaux dispositifs à l'ensemble des propriétaires en 2021 a généré un nombre de demandes bien plus conséquent que les années précédentes. Les objectifs contenus dans la convention, chiffrés en « nombre de demandes à traiter » ont ainsi largement été dépassés.

Un avenant n°1 avait été signé en 2022 afin de revoir une première fois les objectifs à la hausse passant ainsi le montant annuel 2022 versé à l'association à 44 500 €. Afin de répondre au mieux à cette forte demande, il est proposé, pour l'année 2023, de revoir une nouvelle fois, par avenant, ces objectifs chiffrés à la hausse ainsi que le coût de la prestation assurée.

L'avenant proposé vise ainsi à augmenter le montant annuel versé pour la réalisation de la prestation, passant ainsi à 57 600 € pour l'année 2023, montant sur lequel l'agglomération pourra récupérer jusqu'à 60% de subventions dans le cadre du programme SARE (aide de la région Grand Est et des certificats d'économie d'énergie).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre Saint-Louis Agglomération et l'association Alter Alsace Énergies tel que joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 14 avril 2023

Le Président,
Jean-Marc DEICHTMAN

